

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

6^{ème} Commission

N° CD-2019-6-6-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Résumé : Le Département a décidé, en 2017, d'adopter une nouvelle politique départementale en faveur de la montagne sur la base d'un nouveau modèle économique s'appuyant sur des activités « 4 saisons » et des projets dotés d'un véritable business plan, favorisant les investissements privés.

Cette politique se traduit en 2020 par la poursuite du soutien aux projets d'investissement des quatre Syndicats Mixtes d'aménagement des sites de loisirs de montagne, projets devant s'inscrire prioritairement dans les axes stratégiques et le modèle économique définis.

Le budget de cette politique prévoit, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 6 885 439 € et d'un crédit de paiement de 1 443 307 € en investissement et d'un crédit de paiement de 787 940 € en fonctionnement.

Décidée par l'Assemblée en 2017, la politique départementale en faveur de la montagne a pour but de renforcer l'attractivité du Massif Vosgien à travers le soutien aux projets des syndicats mixtes de montagne dont le Département est membre :

- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges,
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein/Grand-Ballon,
- le Syndicat Mixte Interdépartemental pour l'aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Elle représente l'un des axes majeurs de la stratégie touristique interdépartementale de la Destination Alsace 2017-2021. Les axes stratégiques retenus sont les suivants :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activités « 4 saisons » et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- positionner les stations des syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo, ... et faire de la politique montagne un des axes majeurs du schéma touristique interdépartemental de la Destination Alsace 2017-2021,
- qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la clientèle « famille » (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la clientèle « seniors actifs »,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- engager une réflexion pour favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

Pour la période 2018-2021, le Département soutiendra prioritairement les projets qui intègrent les objectifs suivants :

- établir de véritables business plans,
- mobiliser plus de cofinancements : fonds européens, Etat, Région, EPCI, ...
- évoluer vers un modèle économique attractif qui ne nécessite pas forcément d'investissements lourds et génère des ressources propres pour éviter la dépendance aux fonds publics,
- le cas échéant, encourager l'initiative privée et l'intervention d'investisseurs privés aptes à développer les sites de montagne, à les exploiter et les mettre en valeur.

Dans ce cadre, les syndicats mixtes seront amenés à :

- ⇒ améliorer leur gouvernance et favoriser une gestion cohérente grâce à :
 - la mise en réseau des acteurs à l'échelle des stations (exploitant, école de Ski, clubs,...) et des territoires (vallées, massif),
 - la mise en place d'actions d'animation, de promotion des sites et des activités, de démarches marketing portant sur l'image des stations,
- ⇒ améliorer le travail collectif, collaboratif et transversal entre les quatre syndicats mixtes, afin d'augmenter leur complémentarité, de favoriser les échanges, les retours d'expérience, les économies d'échelle et de créer une dynamique commune.

Pour 2020, la politique en faveur de la montagne s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- I. Soutien aux syndicats mixtes de montagne**
- II. Requalification du Col de la Schlucht**
- III. Soutien à l'Association Nationale des Elus de la Montagne**

et son budget primitif 2020 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	BP 2020 (CP)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (€)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (%)	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	787 820,00	787 820	787 940	120	0,01%	
Dépenses d'investissement	282 812,20	566 851	1 443 307	876 456	154,62%	6 885 439
Total dépenses	1 070 632,20	1 354 671	2 231 247	876 576	64,71%	

I. SOUTIENS ANNUELS AUX SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE

A. Aides à l'investissement en faveur des Syndicats Mixtes (F244)

► Syndicats Mixtes du Lac Blanc, de la Vallée de Munster et du Markstein/Grand Ballon

Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau ci-dessous et nécessitent l'inscription d'une autorisation de programme de 4 540 000 € et d'un crédit de paiement de 597 868 € qui concernent :

- les investissements courants annuels des Syndicats Mixtes dont le financement est prévu dans les statuts,
- les opérations déjà engagées en 2018 et 2019 par les Syndicats Mixtes,
- les nouveaux investissements des Syndicats Mixtes, qui doivent s'inscrire prioritairement dans les axes stratégiques et dans le modèle économique définis dans le cadre de la nouvelle politique montagne 2018-2021, qu'il vous est proposé de poursuivre jusqu'en 2025, à raison de 750 000 € par an.

Opérations	AP 2020 (€)	CP 2020 (€)	Observations
Investissements courants annuels	40 000	40 000	
SM du Lac Blanc		20 000	Financement statutaire
SM de la Vallée de Munster		10 000	
SM du Markstein/Grand-Ballon		10 000	
Opérations 2018 des syndicats mixtes		57 868	Conventions en cours
Opérations 2019 des syndicats mixtes		500 000	Conventions en cours
Nouveaux projets d'investissement 2020/2025 des syndicats mixtes	4 500 000		Conventions à établir
Total	4 540 000	597 868	

► Cas particulier du SMIBA

Suite à la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par la Préfète du Territoire de Belfort en avril 2019, un arrêté préfectoral a été émis en date du 6 juin portant règlement d'office du budget primitif 2019 du SMIBA.

Pour 2020, il est proposé de prévoir une autorisation de programme de 345 439 € et un crédit de paiement de 345 439 €.

Une autorisation de programme de 2 M€ est également prévue pour pouvoir mener toute négociation utile aux fins de redéfinir les modalités d'association du Département au développement du Ballon d'Alsace qui doivent permettre de réinterroger la gouvernance globale du syndicat, les participations des membres actuels, le montant de leurs contributions financières respectives et d'intégrer d'éventuels nouveaux partenaires.

En résumé, il est proposé d'inscrire, pour la section d'investissement, en dépenses :

- **une autorisation de programme de 6 885 439 €**
- **un crédit de paiement de 943 307 €.**

B. Aides au fonctionnement des Syndicats Mixtes (F744)

En 2020, la participation départementale au fonctionnement des quatre Syndicats Mixtes est plafonnée à 749 000 € (montant identique aux années précédentes).

Il convient également de prévoir, à l'instar des années précédentes, une enveloppe plafonnée de 30 740 € pour soutenir les charges de déneigement des accès à certains sites de ski, à ventiler entre les Syndicats Mixtes au prorata des dépenses justifiées.

Ainsi, les aides au fonctionnement seraient les suivantes :

SYNDICATS MIXTES	BP 2020 - CP (€)	
	Fonctionnement	Déneigement
SM du Lac Blanc	150 000	Enveloppe à répartir au prorata des dépenses justifiées
SM de la Vallée de Munster	145 700	
SM du Markstein/Grand-Ballon	248 900	
SMIBA	204 400	
TOTAL	749 000	30 740
	779 740	

En résumé, il est proposé, pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 779 740 €.

II. REQUALIFICATION DU COL DE LA SCHLUCHT (F243)

Les travaux de réaménagement du Col de la Schlucht, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Vosges, sont bien avancés. L'inauguration est envisagée début 2020. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- affirmer la notion de col porte d'entrée depuis les deux versants au cœur du Massif,
- maintenir les activités économiques,
- améliorer la qualité de l'offre en faveur du tourisme durable,
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces naturels,
- réorganiser et requalifier les espaces publics.

Le coût total est estimé à 7,14 M€ HT. Le montant prévisionnel de 1 M€ pour la participation du Département à ce projet, validé en Commission Permanente du 12 septembre 2013, n'est pas encore engagé. Cette somme sera ventilée entre :

- le remboursement des travaux effectués sur la voirie routière haut-rhinoise,
- l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'autres aménagements, en particulier ceux présentant une vocation touristique et/ou culturelle (et à l'exclusion de toute aide en matière économique).

Une convention de financement entre les deux Départements devrait être adoptée en 2020. Une dérogation au règlement financier est proposée afin de verser la subvention de 1 M€ en deux fois, soit 50 % en 2020 et le solde en 2021.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 500 000 €.

III. SOUTIEN A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM) (F644)

L'ANEM a vocation à représenter l'ensemble des communes et régions de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent. Le Département est membre de cette association et verse chaque année une cotisation.

L'ANEM est le porte-parole des spécificités et des difficultés liées aux secteurs montagnards, notamment sur les thématiques suivantes :

- organisation institutionnelle de la montagne et gouvernance territoriale,
- finances publiques et solidarité nationale,
- développement économique et emploi,
- assouplissement des normes,
- services publics et égalité des territoires,
- la couverture numérique intégrale en montagne,
- l'Acte II de la loi Montagne.

En résumé, il est proposé d'inscrire, pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de paiement de 8 200 €.

La Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 octobre 2019.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2020 pour la politique en faveur de la montagne :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 940 €
 - en investissement : un crédit de 1 443 307 € et un total d'autorisation d'engagement de 6 885 439 €,
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport,
- ❖ d'autoriser la dérogation au règlement financier et de préciser que la subvention de 1 M€ relative aux travaux d'aménagement du Col de la Schlucht, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Vosges, fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant en 2020, le solde étant versé en 2021, après l'achèvement des travaux sur présentation des justificatifs nécessaires, sous réserve :

- de l'attribution de la subvention au Département des Vosges par la Commission permanente en 2020,
 - de la signature, le cas échéant, de la convention de financement par les parties,
 - de l'inscription des crédits de paiement correspondants aux budgets primitifs 2020 et 2021,
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT